

# Le collectif anti Linky du Vallon a réuni 100 personnes à Aubin

Société



Un public très attentif aux explications du Collectif du Vallon./ Photo DDM

C'est une centaine de personnes qui a participé, mercredi dernier, au Staff, à la réunion d'information sur le compteur «intelligent» Linky, animée par le Collectif du Vallon qui demande la suspension du déploiement et le retrait des compteurs. «à ce jour, souligne Loïc Santiago, l'orateur du Collectif du Vallon, ce sont 670 communes et 400 collectifs qui ont pris position contre le compteur Linky. Notre collectif a animé plus de 40 réunions et des conseils municipaux à l'invitation des élus. à ce sujet, des propos très durs ont été tenus à l'encontre du maire aubinois André Martinez par certains de ses administrés présents, qui lui ont reproché très abruptement, et c'est un doux euphémisme, son attitude et son refus de recevoir le collectif anti Linky.

Après une présentation technique de ce compteur qui interpelle de plus en plus (émission «Envoyé spécial»), il dévoile les arguments d'Enedis. Financier, le client fera des économies notamment par la suppression de la relève et de 400 à 40 000 emplois, selon les sources. D'autre part, en assurant que ce déploiement est indispensable dans le cadre de la transition énergétique, ce compteur pourra gérer les pics de consommation en effectuant du délestage ciblé...

Ce déploiement va coûter la bagatelle de 5 à 8 milliards d'euros pour un compteur intelligent Linky qui n'a qu'entre 15 et 20 ans de durée de vie, 10 à 15 ans pour les concentrateurs. Loïc Santiago souligne : «La Cour des comptes a épinglé Enedis en ce qui concerne l'argumentation de transition énergétique.

En réponse aux questions du public notamment en ce qui concerne les risques encourus en cas de refus de Linky, Loïc Santiago rappelle les propos de l'ex-ministre Ségolène Royal : «La pose de ce compteur ne doit être en aucun cas une contrainte imposée à l'utilisateur». Il ajoute : «Il n'y a pas de sanctions prévues pour les particuliers qui refuseraient le Linky, ni aucun article de loi en ce qui concernerait les frais de relève, un argument fallacieux utilisé par Enedis. Nombre d'utilisateurs ont fait remonter au Collectif les menaces proférées par les poseurs mandatés par Enedis, cela malgré les paroles bienveillantes de ce dernier. «Il faut faire pression sur le Sieda, syndicat et autorité administrative à qui la majorité des communes confie la compétence électricité. 140 Aveyronnais, et ce n'est pas fini, ont mis en procédure ce syndicat, et une plainte sera déposée contre lui courant juillet. La Cnil a elle aussi épinglé Enedis sur une potentielle atteinte à la vie privée.

Il termine son intervention en dévoilant le véritable objectif d'Enedis, celui des futures maisons connectées, ce qui représente un marché de plusieurs milliards d'euros.

Loïc Santiago rappelle également la marche citoyenne pour la suspension du déploiement qui est prévue ce samedi 30 juin, à 11 heures, à Rodez (Bourran).

La Dépêche du Midi